

Sommaire

- Edito d'Alain Arnaud « L'histoire, un perpétuel recommencement ? » p.2
- Propos de Jean-Louis Cabrespines « Et si nous parlions d'argent ? » p.4
- Actualités nationales et internationales p.7
 - 35^{ème} congrès international du CIRIEC – 5-8 octobre 2026 – Montréal
 - Lancement par le CIRIEC International d'un groupe de travail transversal sur les coopératives de service public
 - Colloque du CIRIEC-France "Ensemble, rallumons les Lumières !" – 29 juin 2026
 - Social Economy News – avril 2026
 - 4^{ème} baromètre « L'entreprise de demain » - communiqué de presse de Les SCOP
 - Les CESER, victimes collatérales de la simplification économique - LOCALTIS
 - Guide pratique des règles comptables applicables aux associations, fondations et fonds de dotation – Haut Conseil à la Vie Associative
 - Podcast « comment réparer la démocratie ? » Thierry Beaudet et Anne Charlène Bezzina
 - Expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) – Analyse des dynamiques institutionnelles... - DARES
- Travaux du CIRIEC p.13
 - Ouvrages de la collection « Economie collective et territoires » - CIRIEC-France
 - Actualités du collectif Galilée.sp
- Libres propos p.15
 - Les cotisations sociales des employeurs publics et le coût des services publics – François Ecalte
 - Confusions entre agrément ESUS et sociétés commerciales de l'ESS ! – David Hiez
 - Et si la transmission d'entreprise aux salariés était la solution que la France ignore ? Arnault Viollet
- Propositions de lecture p.20
 - Le bruit du monde – ouvrage collectif sous la direction de Thierry Beaudet
 - Mesurer la valeur sociale – Bastien Sibille
 - Le défi politique de l'économie sociale et solidaire – Melaine Cervera et Vincent Lhuillier
 - La Lettre de l'UDES - 5 mai 2026
- Agenda p.22

L'histoire, un perpétuel recommencement ?



Alain ARNAUD

Président du CIRIEC-France
Président d'honneur du CIRIEC-International
Président de la Fondation Edgard Milhaud

Si l'on s'intéresse à l'évolution de nos sociétés et à celle des civilisations, il semble que ce vieil adage attribué à Thucydide ait un certain fond de vérité : les mêmes causes engendrent les mêmes effets. A grands traits je le concède, je pose quelques questions : n'y a-t-il pas des similitudes dans la vie d'une grande partie de la population mondiale aujourd'hui et dans celle des populations des siècles derniers ? N'y a-t-il pas autant de pauvreté, de guerres, d'atrocités, d'atteinte aux libertés et aux droits ? Est-ce que les guerres de religion n'ont pas fait leur retour dans le monde, et plus globalement est-ce que les obscurantismes de toutes sortes n'ont pas tendance à envahir à nouveau de nombreux esprits asservis par les réseaux sociaux ?

Bien entendu, le contexte économique et social d'aujourd'hui n'est plus le même que celui des siècles précédents. Des progrès considérables ont été réalisés au cours de ces dernières décennies pour produire une croissance fructueuse et améliorer la vie des gens. Pour autant, quelles que soient les périodes - les causes : la quête de pouvoir, la recherche du profit à tout prix, les inégalités de revenu, les injustices - produisent les mêmes effets : la pauvreté, les atteintes à la démocratie, les guerres, l'asservissement des populations. Personne ne niera que ce premier quart du 21^{ème} siècle montre un retour à ces effets indésirables. Il est par ailleurs caractérisé - par la fulgurance d'une nouvelle révolution industrielle, la transformation numérique, dont les effets sur les populations, présents et à venir, apparaissent d'ores et déjà plus négatifs que positifs - par l'inefficacité sociale et environnementale d'un système économique qui génère de plus en plus d'inégalités - et par le retour des conflits mondiaux que naïvement l'on croyait révolus.

Puisque l'histoire semble être un perpétuel recommencement, pourquoi ne pas s'inspirer de celle des idées pour rebâtir une société fracturée en proie aux difficultés les plus grandes ? Et notamment pourquoi ne pas s'inspirer à nouveau de l'esprit de la philosophie des Lumières et de ses idéaux de raison, d'égalité, d'émancipation, de liberté et de progrès responsable pour espérer construire un avenir plus juste et plus éclairé, à un moment où nous faisons face à des crises sociales, politiques, démocratiques et environnementales sans précédent ?

C'est la conviction du CIRIEC-France, et c'est la raison pour laquelle des recherches ont été engagées sur ce thème des Lumières. Inspirés par l'ouvrage de Pierre Bauby « Les Lumières du XXI^{ème} siècle » (2023), ces travaux ont pour objectif de voir comment dans un contexte de divisions croissantes et de défis globaux, les idéaux de cette philosophie du 18^{ème} siècle peuvent servir de boussole pour redonner un sens positif à nos sociétés, et servir d'antidote pour garder raison, conserver notre esprit critique, lutter contre les atteintes aux libertés et à la démocratie. Des premiers travaux ont conduit à l'élaboration par le collectif Galilée.sp d'un ouvrage collectif « Rallumons les Lumières » en cours d'édition. Il servira de support au colloque que le CIRIEC-France organisera à l'issue de son assemblée générale le 29 juin 2026 (informations à venir)

Si l'esprit des Lumières est incarné au plan sociologique par de grands philosophes, Kant, Rousseau, Voltaire et tant d'autres, il l'est aussi au plan économique, et c'est moins connu, par Adam Smith, considéré comme le père des sciences économiques contemporaines, et Condorcet, mathématicien économiste, entre autres qualités. Notre ami Thierry C.Pauchant, professeur émérite à HEC Montréal, et membre du CIRIEC-Canada, nous révèle après des recherches approfondies que ces deux grands philosophes ont clairement inspiré les fondements de l'économie sociale (« L'économie sociale de Condorcet et Adam Smith. Refonder l'économie face aux dérives actuelles, Classiques Garnier, 2026 »). A partir de ses travaux, le CIRIEC-France va explorer l'idée d'un nouveau récit pour une économie politique qui serve avant tout l'intérêt collectif, et non plus les intérêts de quelques-uns. Une journée d'étude est organisée le 28 mai prochain afin d'explorer les implications de ce renversement de la logique économique habituelle, pour potentiellement développer de nouveaux récits, de nouvelles pratiques et des recherches futures pour gérer l'économie autrement, au bénéfice de toutes et tous. L'objectif sera de tracer quelques pistes dans un ouvrage qui pourrait utilement accompagner les plaidoyers qui ne manqueront pas d'être publiés par les nombreuses organisations progressistes de ce pays à l'occasion de l'élection présidentielle française de 2027, élection à hauts risques pour l'avenir de notre démocratie et de nos libertés.

Il est effet plus qu'urgent que notre monde retrouve la raison, que le débat d'idées regagne ses lettres de noblesse, que la liberté et la démocratie soient sauvegardées dans le respect des opinions et de la liberté de conscience, que la justice sociale devienne enfin une valeur phare de notre système productif.

Et surtout que l'on n'oublie pas l'histoire et ses périodes les plus sombres !

**« Ceux qui ne tirent pas les leçons de l'histoire sont condamnés à la répéter »
(Winston Churchill)**

Et si nous parlions d'argent ?



Jean-Louis CABRESPINES
Délégué général du CIRIEC-France

Quand Aéma Groupe nous interroge sur la culture financière des Français

Le 12 mars dernier, Aéma Groupe et le CESE organisaient une conférence sur « la culture financière des Français : un levier pour réussir les transitions ? » à l'appui des travaux de l'Observatoire de la Protection¹ qui a pu présenter la 5^{ème} édition du Aéma portant sur la culture financière des Français². Cette conférence, regroupant à la fois des acteurs de l'ESS et ceux de l'investissement était riche tant elle interrogeait sur notre méconnaissance de ce qui touche à la culture financière et l'importance d'acquérir des bases pour chacun et pour tous, permettant une meilleure orientation de l'épargne. Rémi Cerdan, président du comité d'orientation de l'Observatoire de la Protection, indique, à ce propos que l'épargne individuelle sert à mettre en place une protection collective.

Mais surtout on a pu voir combien elle est importante pour donner à chacun, quels que soient sa classe sociale ou son territoire, tous les outils permettant une meilleure compréhension de ce que sont les questions de finance et d'épargne et pour mieux maîtriser son environnement financier. Les différentes interventions ont pu démontrer combien l'acquisition d'une meilleure culture financière était une nécessité pour tous, la connaissance des jargons utilisés, la compréhension de l'utilisation de l'argent, la confiance (ou non) sont autant de paramètres que nous pouvons appréhender pour mieux orienter nos investissements, aussi petits soient-ils et pour permettre une épargne porteuse de projets.

Pascal Michard, président d'Aéma Groupe posait clairement la question : « *Et si l'éducation financière était l'un des outils les plus concrets pour mieux traverser les transitions ?* » soulignant que « *L'argent ne dort pas, il circule. Comprendre ce cycle, c'est comprendre que l'épargne façonne le réel.* » Il rappelle que « *d'après le dernier Baromètre de l'Observatoire de la Protection d'Aéma Groupe, seuls 51 % des Français déclarent bien connaître les solutions d'épargne et d'investissement. Sans une meilleure compréhension des mécanismes financiers, il est plus complexe de mobiliser les Français pour financer et soutenir les grandes transitions.* »

La majorité des intervenants ont souligné combien il était important de faire acquérir une culture financière et de la faire partager par tous pour mieux construire l'avenir au travers de regards croisés d'acteurs venant de mondes différents, tant de l'ESS que du secteur financier.

¹ L'observatoire de la Protection Aéma : <https://www.aemagroupe.fr/nos-combats/observatoire-de-la-protection/>

² Le cahier by l'observatoire de la protection Aéma sur « la culture financière des Français : un levier pour réussir les transitions ? » : https://www.aemagroupe.fr/wp-content/uploads/2026/03/Aema_LivretSF_WEB.pdf

Thierry Beaudet, président du CESE, a souligné à ce propos que « *L'éducation financière ne doit pas être un instrument d'optimisation fiscale pour initiés ou un creuseur d'inégalités, mais un outil d'émancipation* », ajoutant « *C'est la base d'une démocratie financière : des citoyens éclairés, capables de décider en conscience ce que leur argent finance ou refuse de financer.* ». Car c'est bien de cela qu'il s'agit, et l'Observatoire de la Protection s'en fait le porteur : mieux informer, mieux éduquer pour libérer et émanciper.

Adrien Couret, directeur général d'Aéma Groupe, l'a très bien illustré : « *expliquer à quelqu'un qu'il doit investir dans une assurance vie en unités de compte sur des ETF (Exchange Traded Fund)³ : pour nous, c'est une seconde nature. Pour l'épargnant, c'est un double discours. À nous de communiquer clairement, quitte à bousculer le système* ». il a ainsi démontré combien le discours sur la finance pouvait être hermétique à celui qui ne le maîtrisait pas au quotidien et de ce fait créer de la défiance. Pour en faire un outil d'émancipation, il faut accepter de parler un langage compréhensible par tous, parler de ce qui préoccupe les personnes, de leur quotidien et de ce que représente l'argent et l'épargne. La culture financière des français est un obligation si nous voulons réduire les écarts.

Reprenant les propos de Pascal Michard, nous constatons que les échanges ont permis de dégager 5 constats importants qui doivent servir à une meilleure prise en compte de la culture financière des français :

- Un déficit persistant de culture financière (Plus d'un Français sur deux déclarent mal connaître le système financier. La France obtient un score moyen de 12,82/20 en culture financière.
- Un paradoxe français : beaucoup d'épargne, mais peu orientée (Les Français détiennent près de 6 000 milliards d'euros d'épargne. Le taux d'épargne atteint 17 à 19% des revenus, contre 4% aux États-Unis.
- Un manque de connexion entre épargne et économie réelle (Seulement 10% des épargnants connaissent ou investissent dans le non coté, pourtant essentiel pour financer les entreprises et les transitions.)
- Des inégalités persistantes face à la finance (64% des hommes déclarent connaître les produits financiers liés aux transitions, contre 45% des femmes).
- Les réseaux sociaux deviennent un levier d'éducation financière (20% des jeunes s'informent sur ces sujets via les réseaux sociaux, contre 8% de la population).

Quel regard des institutions sur la culture financière des Français ?

Mais au-delà de cette journée, se préoccuper de la culture financière des français, c'est tenter de voir comment tous les acteurs concernés par cette question appréhendent la situation et formulent des réponses à apporter. Curieusement, nous ne retrouvons aucune analyse qui reprendrait les indicateurs précisés par Pascal Michard, ou alors avec une vision optimiste de la perception des français par rapport aux finances. Ainsi, l'enquête menée par CSA pour la Banque de France et l'OCDE sur la culture financière du grand public – 2026, publiée le 06/05/2026, sur la base du questionnaire de l'OCDE, auprès de plus de 2 000 Français âgés de 18 ans et plus, entre le 15 janvier et le 9 février 2026 donne un premier éclairage⁴. Plusieurs points viennent souligner les difficultés de français quant à la question de leur argent, mais la communication sur son site, par la Banque de France, uniquement statistique, ne reflète qu'incomplètement la situation des français et l'on pourrait avoir le sentiment que tout va bien⁵, l'accroissement de la misère n'étant

³ ETF = Exchange Traded Fund, également appelé tracker, est un fonds indiciel qui cherche à suivre le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Les ETF sont des fonds d'investissement émis par des sociétés de gestion et agréés.

⁴ Banque de France : <https://www.mesquestionsdargent.fr/budget/resultats-de-lenquete-sur-la-culture-financiere-du-grand-public-2026>

⁵ Il est préférable d'aller voir directement l'enquête qui donne une vision plus contrastée de la situation des français face à l'argent : https://www.mesquestionsdargent.fr/system/files/2026-05/CSA%20pour%20Banque%20de%20France_Rapport%20EDUCFI%20Grand%20Public%202026_pour%20publication.pdf

qu'une vision pessimiste de la société ou un argument militant pour critiquer la situation économique et sociale.

Pour elle, nous sommes face à « *Un score global de culture financière en progression : Avec un score global de 12,82 sur 20, la culture financière des Français poursuit sa progression, en hausse de 3% par rapport à 2023. Ce score global repose sur trois composantes :*

Les connaissances financières : Les Français s'intéressent de plus en plus à l'actualité et aux sujets financiers, en particulier les jeunes : 41 % déclarent s'y intéresser, contre 36 % en 2023. Ils se sentent également mieux informés, de manière fiable et neutre, sur les questions financières. Néanmoins, certains thèmes — tels que les mécanismes des taux d'intérêt, les principes économiques ou encore les fondamentaux de l'investissement — restent à rendre plus accessibles.,

Les attitudes à l'égard de l'argent : Le score d'attitudes, qui reflète la relation à l'argent, est stable (2,23/4 contre 2,35/4 en 2023). Plus des trois quarts des Français suivent attentivement leur situation financière et plus de la moitié considèrent qu'ils font des efforts pour sécuriser leur avenir financier.

Les comportements financiers : Le score de comportements financiers affiche une forte progression, soit 10% par rapport à 2023.

Les pratiques se renforcent à plusieurs niveaux : Près des deux tiers des Français utilisent une application bancaire ou un outil de gestion pour suivre leurs dépenses ; Un Français sur deux établit un budget prévisionnel pour gérer ses revenus et ses dépenses ; Près d'un Français sur deux programme des virements bancaires permanents afin d'épargner chaque mois. »

Avec, quand même, un bémol : « *Cependant, si la majorité des Français déclarent avoir confiance en leur banque, plus d'un tiers, notamment les plus jeunes, indique avoir recours à des outils d'intelligence artificielle pour obtenir des conseils financiers. Par ailleurs, plus d'un tiers a été en situation de découvert bancaire au cours des douze derniers mois et la part de Français confrontés à une situation d'endettement est en progression par rapport à 2023. Au-delà des scores, l'enquête apporte un éclairage sur les choix des Français en matière d'épargne et de retraite. Elle montre qu'une large majorité met de l'argent de côté et que nombreux sont ceux qui envisagent d'utiliser leur épargne pour financer leur retraite, notamment les jeunes de 18 à 34 ans. »*

Si l'on lit attentivement l'enquête elle-même, on constate que tout n'est pas aussi positif :

- Les Français s'endettent plus qu'en 2023 (57 % contre 51 %), les arnaques financières se multiplient, et 38 % des 18-24 ans déclarent avoir consulté une intelligence artificielle pour des conseils financiers.
- Les obligations financières sont plus difficiles à honorer pour les populations CSP- et moins diplômés. C'est également le cas pour les moins de 50 ans, qui sont davantage préoccupés par les finances et ont encore des dettes, contrairement aux populations plus âgées.
- La capacité à faire face à des événements négatifs financiers (perte de revenus, dépenses importantes ou imprévues...) est fortement corrélée à la catégorie socio-professionnelle du Français et à son niveau de diplôme, deux critères influençant le revenu.
- Les Français sont assez pessimistes quant à leur capacité à poursuivre complètement leurs objectifs et aspirations (c'est-à-dire réaliser les projets qu'ils souhaitent dans la vie). Ils ressentent des limitations financières, cela vaut même auprès des CSP+ et plus diplômés.
- Les Français de manière générale ressentent que leur vie est en partie conditionnée par leurs finances et ils craignent de ne pas toujours en avoir assez sur le long terme. Cependant, certains profils sont davantage satisfaits de leur situation financière actuelle et la ressentent pour l'instant sous contrôle : les CSP+, inactifs et plus hauts diplômés.

Face à cette situation, l'Éducation Nationale a décidé de mettre en place une formation sur « les bases de l'économie » généralisée en classe de 4^e : « Cette formation, menée avec la Banque de France et le ministère des finances, consiste en des sessions de sensibilisation autour de la gestion d'un budget, des moyens de paiement, des mécanismes de l'économie à plusieurs échelles, dispensées par des enseignants ». Il s'agirait de proposer un « passeport d'éducation économique, budgétaire et financière (Educfi) », généralisant ainsi une formation s'adressant à certains collégiens et lycéens depuis 2019. Elle s'adressera à toutes les classes de 4^e. Une expérimentation au lycée général et technologique ainsi qu'un renforcement en voie professionnelle sont aussi prévus pour 2027. Des sessions de sensibilisation autour de la gestion d'un budget, des moyens de paiement, des mécanismes de l'économie à plusieurs échelles, dispensées par des enseignants par souci de neutralité permettraient d'aborder les « règles de base de l'économie » selon le ministre de l'éducation nationale Edouard Geffray, pour « garantir à chaque jeune l'acquisition de compétences financières » fondamentales au cours d'ateliers de deux heures pour douze heures prévues dans le programme des élèves en voie professionnelle, car leurs besoins sont plus immédiats, « ils commencent à toucher du doigt l'économie financière », a justifié Marguerite Collignan, directrice de l'éducation financière à la Banque de France.

Selon Le Monde, « Pour le ministre de l'économie, Roland Lescure, il existe un besoin urgent de « mieux éduquer » la population en matière budgétaire et financière, de protéger de l'endettement, des arnaques, « notamment les jeunes », a-t-il souligné ». Qu'en penser ? c'est sans doute un premier pas pour l'avenir, mais cela mériterait d'être accompagné d'un vrai plan en direction de toute la population.

Les entreprises de l'ESS, des acteurs importants à ne pas négliger

Nous pouvons alors nous demander comment l'ESS pourrait être partie prenante dans cette action. Sans faire une liste exhaustive, nous pouvons dire qu'elle l'est déjà grandement, avec des moyens insuffisants pour une mission de service public et d'intérêt général : rendre les Français plus conscients de l'importance d'une gestion saine et de leur investissement dans leur épargne.

Intégrer les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour développer la culture financière des Français est une approche innovante, inclusive et ancrée dans les territoires. L'ESS, avec ses valeurs de solidarité, coopération et utilité sociale, peut jouer un rôle clé pour toucher des publics souvent exclus des circuits traditionnels (jeunes, précaires, ruraux, etc.). Les atouts de l'ESS tiennent surtout à leur proximité territoriale (réseaux ancrés localement : associations, coopératives, mutuelles), à la confiance que peuvent avoir les personnes à l'égard des structures (perçues comme neutres et désintéressées (vs banques ou assureurs privés), la mise en place de pédagogies adaptées acquises au fil de l'intervention de nombre d'entreprises de l'ESS (approche concrète, participative et non jargonnesque), l'intervention reconnue auprès de publics fragiles (expérience dans l'accompagnement des personnes en difficulté) ou l'existence de modèles économiques alternatifs (Promotion de l'épargne solidaire, des monnaies locales, etc).

A l'image de la démarche engagée par Aéma Groupe, il serait bon que les structures de l'ESS concernées par ces questions s'engagent dans une action de fond qui permette de toucher les publics repérés comme ayant besoin d'une véritable culture financière.

⁶ Article Le Monde – 06 mai 2026 : https://www.lemonde.fr/education/article/2026/05/06/education-financiere-une-formation-sur-les-bases-de-l-economie-generalisee-en-classe-de-4e_6686162_1473685.html



5 au 8 octobre 2026

**Prendre soin
du monde**

la contribution
essentielle de l'économie
sociale et des entreprises



35e Congrès international du CIRIEC – Montréal 2026

Du **5 au 8 octobre 2026**, le CIRIEC International et le CIRIEC-Canada vous donnent rendez-vous à **Montréal** pour participer à une réflexion collective sur le thème « **Prendre soin du monde : la contribution essentielle de l'économie sociale et des entreprises** ».

Cette édition réunira des chercheurs, des décideurs publics, des acteurs de terrain et des représentants d'entreprises publiques et de l'économie sociale du monde entier. Ce grand rendez-vous international constituera un **espace de réflexion et d'échanges** avec les praticiens sur le rôle fondamental de l'économie sociale et des entreprises publiques dans la transition écologique, la justice sociale et la gouvernance démocratique.

Parmi les thématiques abordées :

- Crises multiples et résilience des structures publiques et sociales
- Transition socio écologique, économie circulaire et gestion des matières résiduelles
- Habitation, logement et milieu de vie
- Financement solidaire, durable et modèles économiques alternatifs
- Rôle des entreprises publiques dans l'énergie, les transports et les infrastructures

**programme : structure préliminaire [ICI](#)
à venir : informations sur les inscriptions**



Le CIRIEC International lance un nouveau groupe de travail transversal consacré aux coopératives de service public.

Cette initiative vise à réunir des chercheurs, des praticiens et des décideurs politiques afin d'étudier le rôle, les défis et les opportunités des coopératives dans la prestation des services publics.

Coordination : Timothée Duverger et Thomas Perroud
Membres du Conseil d'orientation du CIRIEC-France

Parmi les thèmes proposés pour les contributions :

- **Aperçu historique de la place des services collectifs dans les premières coopératives**
- **Les pratiques coopératives existantes dans différents domaines de l'action publique**
- **Les modèles utilisés et la manière dont chacun concilie commercialité et démocratie**
- **Les règles de gouvernance de certaines coopératives de service public performantes dans certains secteurs afin d'identifier des modèles**

Note de présentation du projet [FR](#)
Manifestez votre intérêt en remplissant le [formulaire](#)
Date limite : 15 mai 2026

Nous invitons toutes les personnes et organisations intéressées à se joindre à nous pour façonner cet important débat.

PLUS D'INFOS [ICI](#)



« ENSEMBLE, RALLUMONS LES LUMIERES ! »

Colloque du 29 juin 2026

Le CIRIEC-France et Galilée.sp poussent un véritable cri d'alarme et lancent un appel, ou un rappel, à l'Esprit des Lumières afin de redonner du sens, de retrouver le bon sens à nos sociétés !

Le cri d'alarme porte sur le constat déplorable d'un monde où les valeurs essentielles des Lumières, qui avaient pourtant vaillamment triomphé, notamment, de l'Ancien régime, de la Restauration et des régimes totalitaires de la première partie du XXème siècle, sont remises directement en cause ou vacillent. Presque partout dans le monde, la démocratie semble reculer. Les dictatures sont aujourd'hui désinhibées. En Ukraine, la guerre barbare, initiée par l'autocratie russe, frappe à nos portes. De nombreux conflits armés éclatent ici ou là. Des théocraties ou de simples autocraties oppriment et cherchent à reconstituer d'anciens empires ... Sans compter la tentation permanente des populistes de donner des coups de butoir à l'Etat de droit au sein même des démocraties comme on a pu le voir aux USA lors de l'invasion du Capitole ou le récent surgissement du nouveau courant des « Lumières sombres » (tout un programme !). L'illibéralisme, malgré de récents reculs en Pologne et en Hongrie, menace l'Europe après avoir touché l'Amérique. Mais songeons aussi au péril des intégrismes islamiques, hindous ou évangéliques, notamment, et leurs superstitions déraisonnables, à l'irruption d'un mouvement woke perverti en wokisme, ou aux formidables défis de la société du numérique qui, à côté de progrès inouïs, comporte aussi de nombreux menaces (particulièrement par les risques avérés des manipulations populistes ou techno-capitalistes) ... Tout cela dans un monde menacé par le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité, l'épuisement des matières premières ainsi que par quelques-unes des milliers d'ogives nucléaires dont une bonne partie se trouve aux mains de dictateurs mégalomaniques et paranoïaques sans contrôle ! L'ensauvagement actuel de la société nationale n'a d'égal que celui de la société internationale, les populismes soufflant et surfant sur les braises !

A partir de l'ouvrage collectif « Rallumons les Lumières ! » élaboré par Galilée.sp, le CIRIEC-France propose de débattre de ces sujets d'une importance capitale pour l'avenir de nos démocraties et organise pour ce faire un colloque public :

le lundi 29 juin 2026 de 19h00 à 21h00

amphithéâtre de la MGEN

3, square Max Hymans 75014 PARIS

RESERVER LA DATE
PLUS D'INFORMATIONS A VENIR



La lettre mensuelle « **Social Economy News** » est proposée par le **CIRIEC-International** en partenariat avec le CIRIEC-Espagne. Il est disponible en 3 langues (EN, ESP, FR) > <http://www.socialeconomynews.eu/>

Le dernier numéro > **SEN#50 d'avril 2026** est paru

A la une :

50 numéros de « Social Economy News », étendant la portée de l'économie sociale et solidaire à l'échelle mondiale



Barbara Sak , directrice de CIRIEC International, et **José Luis Monzón** , directeur de CIRIEC Espagne et président d'honneur de CIRIEC International

Quelle excellente idée que de lancer ce projet ! Et nous voici déjà au 50e numéro, six ans plus tard. Fin 2020, CIRIEC-Espagne a lancé ce bulletin d'information sur l'économie sociale, « Actualités de l'économie sociale », afin de mieux faire connaître ce secteur au-delà d'un cercle trop restreint d'experts. Il s'agit de mieux faire connaître et de montrer toute l'ampleur du secteur et des activités de l'économie sociale et solidaire dans l'Union européenne et au-delà. Ainsi, font l'objet d'articles ou de comptes rendus : les activités des organisations représentatives, des entreprises et entités, ainsi que des centres de recherche en économie sociale, qu'il s'agisse d'innovations, de publications, d'événements ou de prises de position. Il diffuse également l'actualité des chercheurs de plus en plus nombreux dans ce domaine ; les événements (également en augmentation) ; les prix scientifiques, ainsi que les programmes des grandes institutions mondiales, et les actions, mesures de soutien et initiatives des pouvoirs publics. De cette manière, la « Social Economy News » est devenue un moyen essentiel et sans précédent pour accroître la visibilité et la connaissance du secteur, sans oublier l'information sur les législations-cadres qui servent de soutien, fondamentales pour le développement de ce dynamisme coopératif, mutualiste et associatif.

LIRE LA SUITE...

CONSULTER SOCIAL ECONOMY NEWS

Pour s'abonner > ICI



Communiqué de presse – 22 avril 2026

4ème Baromètre « L'entreprise de Demain » :

Notoriété en progression, modèle plébiscité pour ses valeurs, performances reconnues et attractivité confirmée... 91 % des salariés et 89 % des dirigeants appellent à un soutien public au développement des Scop

Malgré un climat économique incertain, les 4 583 sociétés coopératives confirment leur attractivité. La première vague de résultats de la 4e édition du baromètre « L'entreprise de demain », réalisé par OpinionWay pour la CG Scop, met en évidence une progression marquée de leur notoriété, ainsi qu'une reconnaissance croissante de leurs performances et de leurs valeurs. Un paradoxe demeure toutefois : si des freins persistent du côté des dirigeants, un large consensus se dessine chez les Français, salariés comme dirigeants, en faveur d'un renforcement du soutien public au modèle coopératif.

[LIRE LA SUITE...](#)



Les Ceser "victimes collatérales" de la simplification économique

Publié le 16 avril 2026 par Emilie Zapalski pour Localtis

Le projet de loi de simplification de la vie économique, définitivement adopté, le 15 avril, rend facultatifs les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser). Ces instances consultatives jusqu'ici obligatoires, seront laissées au bon vouloir des conseils régionaux. Ceser de France appelle les parlementaires à saisir le Conseil constitutionnel.

"Les Ceser sont ici victimes collatérales de manœuvres politiques quand leur rôle ne relève ni de la simplification administrative, ni des procédures économiques", a réagi Ceser de France, dans un communiqué le 15 avril, après l'adoption définitive du projet de loi de simplification de la vie économique, voté le 14 avril à l'Assemblée et le 15 avril 2026 au Sénat (lire notre article). Les Ceser ne sont pas supprimés en tant que tels dans la version issue de la commission mixte paritaire de janvier (lire notre article), mais leur existence dépend désormais d'un choix politique local : chaque conseil régional pourra décider de maintenir, transformer ou supprimer son Ceser. "A la demande du président du conseil régional, le conseil régional peut délibérer pour instituer un conseil économique, social et environnemental régional", sera-t-il désormais mentionné dans le Code général des collectivités territoriales.

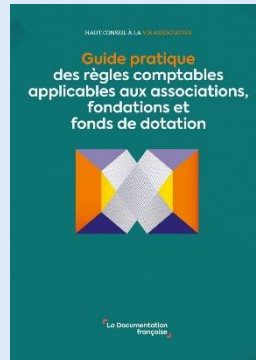
[LIRE LA SUITE...](#)



Guide pratique des règles comptables applicables aux associations, fondations et fonds de dotation

Fidèle à son souhait d'accompagner au mieux les associations, le **HCVA** propose une nouvelle édition de son guide pratique des règles comptables applicables aux associations, fondations et fonds de dotation. En décrivant les méthodes, en expliquant les changements ainsi qu'en proposant des exemples concrets et des modèles, ce guide porte toujours l'ambition d'être un outil d'accompagnement quotidien des directeurs financiers, comptables ou trésoriers des associations, fondations et fonds de dotation.

[EN SAVOIR PLUS](#)



l'autre assemblée

Le podcast du CESE pour éclairer la société

◆ **seulement 22 % de Français ont confiance dans la politique en général**

◆ **23 % pensent que la démocratie fonctionne bien**

17e baromètre du CEVIPOF - Sciences Po- fév. 2026

La défiance actuelle des citoyennes et des citoyens envers leurs gouvernants et leur faible participation ne traduisent pas tant une indifférence, mais leur attente forte d'espaces d'expression plus ouverts et plus efficaces.

Comment réparer la démocratie ?

ECOUTER



L'expérimentation TZCLD : Analyse des dynamiques institutionnelles et des recompositions du champ des acteurs de l'emploi dans les territoires d'expérimentation

Cette recherche multiniveau et comparative de l'initiative TZCLD à partir de l'analyse des dynamiques socio-institutionnelles de cette expérimentation vise à connaître et comprendre ce que l'expérimentation fait aux territoires (quels effets l'expérimentation a sur les territoires, et en retour, comment ils se l'approprient) mais aussi à souligner ce que l'expérimentation peut montrer des dynamiques institutionnelles (Fretel, Jany-Catrice, 2022).

L'écosystème complexe de ces dynamiques institutionnelles et des acteurs de TZCLD est étudié le long de trois échelles : un niveau micro-territorial (le territoire du Comité Local pour l'Emploi et de l'Entreprise à But d'Emploi), au sein duquel on distingue deux perspectives : une perspective des décideurs locaux/porteurs de projet (équipe projet, équipe de direction, présidences des CLE et EBE), et une perspective d'écosystème local ; un niveau méso-territorial (Conseils départementaux, métropoles, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, directions territoriales France Travail, services déconcentrés de l'État, etc.) ; et un niveau macro-territorial (Fonds d'expérimentation, association nationale TZCLD, ministère du Travail, Union européenne, etc.). Par ce jeu d'échelles, on vise à comprendre et à analyser le rôle et les jeux d'acteurs, à l'intérieur et entre ces différents niveaux.

Outre la structuration autour de ces échelles, l'enquête réalisée par les chercheurs, et cela en fait une de ses spécificités, s'organise autour de deux temporalités : une période de pré-habilitation et une période de post-habilitation. En effet, une étude exploratoire suggère que l'analyse de la période de préparation des territoires à une demande d'habilitation, que nous désignerons par « période d'incubation », est heuristique pour comprendre le degré de succès du projet, et pourrait aider le politique dans sa décision de généralisation de l'expérimentation (Jany-Catrice, 2024).

Ce projet de recherche proposé par l'équipe DYNAMIT constitue une réponse à l'appel à projets de recherche « Territoires zéro chômeur de Longue Durée (TZCLD) : une solution adaptée face à la privation durable d'emploi ? », lancé sous l'égide du comité scientifique d'évaluation de l'expérimentation TZCLD.

LIRE LA SUITE...

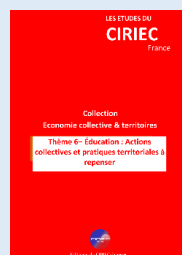
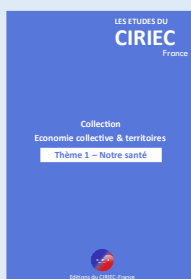
L'ouvrage « Des mobilités responsables et solidaires » est en ligne



Ouvrage collectif du CIRIEC-France : Jean-Pierre Farandou – Pierre Bauby – Alain de Toledo – Thomas Matagne & Benoit Thirion – Thomas Evariste, Jean-Baptiste Frétny, Maxime Huré & Thomas Pfirsch

La recherche **Économie collective et territoires** se devait de prendre en compte les enjeux de déplacements et de transports, d'autant qu'ils sont au cœur de la construction de la notion de services publics. On pourrait y consacrer plusieurs cahiers tant les besoins individuels et collectifs sont nombreux et diversifiés, tant les modes de satisfaction de ces besoins sont pluriels et souvent alternatifs. Le choix a été fait de donner des coups de projecteur sur deux dimensions essentielles : les responsabilités sociales et sociétales, les solidarités collectives territoriales et environnementales.

[CONSULTER L'OUVRAGE](#)
[VOIR LA COLLECTION](#)





ACTUALITES DE GALILEE.SP

**Le collectif Galilée.sp est un laboratoire d'idées
au sein du CIRIEC-France
dédié au service public et aux fonctions publiques**
<https://galileesp.org/>

2050 commence aujourd'hui

Par **Catherine GRAS**, présidente fondatrice de Galilée.sp et administratrice du CIRIEC-France et du CIRIEC-International. Ancienne haute-fonctionnaire au Ministère de l'économie et des Finances

Galilée.sp a terminé son travail sur Les Lumières aujourd'hui et invite à « Rallumer les Lumières ». Ceci a pris la forme d'un ouvrage, déjà consultable en ligne, et qui sera publié et discuté lors d'une conférence qui suivra l'Assemblée Générale du **CIRIEC-France** en juin 2026. <https://ciriec-france.fr/publications/rallumons-les-lumieres/>
Les travaux de Galilée.sp continuent en cherchant à formuler des analyses de philosophie politique pour répondre à la question : « De quelle puissance (s) publique (s) avons-nous besoin aujourd'hui ? ».

Pour sa part, le CESE interpelle les décideurs publics sur les 9 défis incontournables à trancher pour refonder notre modèle de société.

1. **La résolution transversale du CESE adoptée mercredi 25 mars 2026 est à considérer avec grande attention . Elle indique :**

« Le logiciel de notre société n'est plus adapté aux crises de notre siècle. Adoptée ce mercredi 25 mars avec 121 voix pour et 21 abstentions, la résolution du Conseil économique, social et environnemental (CESE) dresse un constat d'alerte : la gestion perpétuelle de l'urgence fracture le pays. Refusant la fatalité, la société civile organisée adresse aux décideurs et à la société toute entière une feuille de route pour trancher les arbitrages que notre pays ne peut plus esquiver. Cette résolution est portée par Patrick Levy-Waitz (Groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale) et Elodie Martinie-Cousty (Groupe Environnement et nature).

Bâti en 1945, notre modèle français, dont celui de la protection sociale, reposait sur un équilibre clair : la croissance finançait la solidarité, le travail émancipait et l'État garantissait. Ce logiciel historique fait aujourd'hui face à une véritable rupture d'adéquation. Dérèglement climatique, effondrement démographique, endettement structurel, révolution numérique : percutée par des crises devenues systémiques, l'action publique s'épuise dans le court terme. Enfermées dans l'urgence, les politiques publiques perdent en lisibilité et la défiance grandit : seuls 22 % des Français déclarent encore faire confiance à la parole politique (CEVIPOF, 2026). Pour le CESE, le diagnostic est sans appel : « Ne pas choisir, c'est laisser les contraintes décider à notre place. C'est déplacer silencieusement le coût vers les plus fragiles. C'est laisser l'endettement financier et écologique arbitrer ce que la démocratie refuse de trancher. »

[LIRE LA SUITE...](#)

Libres propos

Les textes publiés dans cette rubrique sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs

Les cotisations sociales des employeurs publics et le coût des services publics



François ECALLE

Président de FIPECO

Conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes

Ancien rapporteur général du rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques

Note d'actualité du 19 mars 2026

Depuis quelque temps, des économistes mettent en doute la pertinence du coût de services publics comme l'éducation qui apparaît dans des statistiques tirées de la comptabilité budgétaire ou de la comptabilité nationale. Ce coût serait en effet indûment gonflé selon eux par les cotisations sociales des employeurs de la fonction publique. Cette note a pour objet de faire le point sur ce sujet. Les dépenses budgétaires (comptabilité budgétaire) et les dépenses publiques (comptabilité nationale) incluent les cotisations sociales dues par les employeurs publics (État, collectivités locales, hôpitaux, établissements publics...), ce qui est normal et permet de rapprocher les dépenses attribuées aux services publics d'un coût complet. Le taux des cotisations de retraite dues par les employeurs de fonctionnaires semble toutefois excessivement élevé (78,3 % en 2025 pour les fonctionnaires civils de l'État) au regard de celui des employeurs de salariés du secteur privé (16,7 %). Il permet en effet d'équilibrer les comptes de ces régimes spéciaux de retraite, dont la démographie est particulièrement défavorable pour diverses raisons, limitation des recrutements dans les services de l'État, hausse de la part des agents contractuels qui ne cotisent pas à ces régimes dans ces recrutements, départs plus précoces que l'âge minimal de droit commun. Ce taux élevé permet aussi de financer des éléments de solidarité dans le calcul des pensions (majorations en fonction du nombre d'enfants par exemple) qui sont financés par l'impôt dans les autres régimes. Il faudrait distinguer dans les dépenses de ces régimes spéciaux de retraite ce qui doit être financé par des cotisations sociales des employeurs publics, incluses dans le coût des services publics concernés, et ce qui doit être financé par des impôts généraux ou des subventions de l'État, non inclus dans ce coût. Cette distinction pose toutefois des problèmes méthodologiques délicats et il n'y a pas encore de consensus sur le montant qu'il faudrait déduire des actuelles cotisations pour les remplacer par des impôts ou subventions. L'Insee a engagé des études dont il faut attendre les conclusions. Si ces cotisations étaient pour partie supprimées et remplacées par des impôts, des subventions ou un besoin de financement supplémentaire des régimes de retraite, le déficit public (celui de l'ensemble des administrations publiques) ne serait pas modifié, mais le total des dépenses et recettes publiques ainsi que les dépenses associées aux services publics concernés seraient réduites. Cette correction modifierait néanmoins très peu les conclusions tirées de la comparaison du total des dépenses publiques entre les pays. En outre, il n'est pas sûr que la comparaison du coût ainsi corrigé des services publics en France avec leur coût non corrigé dans les autres pays soit plus pertinente.

[LIRE LA SUITE...](#)

Confusions entre agrément ESUS et sociétés commerciales de l'économie sociale et solidaire !



David Hiez

Professeur de droit privé à l'Université du Luxembourg

21 avril 2026

Instruction de 2016 à destination des services instructeurs en vue de la mise en œuvre du dispositif de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS)

Le ministère va-t-il profiter de son dixième anniversaire pour corriger les erreurs grossières qu'elle contient ? La loi du 31 juillet 2014 a modifié le dispositif d'entreprise solidaire devenu l'entreprise solidaire d'utilité sociale (c.trav., art. L.3332-17-1)

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049720096

Une instruction ministérielle était bienvenue dans son principe pour guider les services instructeurs de l'agrément

Instruction du 20 septembre 2016, NOR : ECFT1624490J

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/41318>

Des instructions sont d'autant plus importantes que, faute de disposition contraire, le silence du préfet dans les deux mois de la demande d'agrément ESUS vaut acceptation (code des relations entre le public et l'administration, art. L.231-1)

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000031367609>

Or il semblerait que nombre d'agrément ESUS soient obtenus de cette façon, donc sans garantie que les conditions requises de l'acquisition soient contrôlées. Malheureusement, l'instruction colporte, si elle ne crée pas, une confusion totale entre l'agrément ESUS et l'inscription d'une société commerciale au RCS comme société commerciale de l'ESS, et ce en raison d'une mauvaise compréhension de l'exigence de principe d'appartenance à l'ESS posée à l'alinéa 1er de l'article L.3332-17-1:

« I.-Peut prétendre à l'agrément "entreprise solidaire d'utilité sociale" l'entreprise qui relève de l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et qui remplit les conditions cumulatives suivantes » (on laissera de côté ici ces conditions additionnelles).

Citons à présent l'instruction :

« La première exigence pour prétendre à l'agrément ESUS est l'appartenance à l'ESS, quel que soit le statut de l'entreprise demandeuse. Cette exigence implique une vérification matérielle des statuts pour les associations, coopératives, mutuelles et fondations. Elle implique une vérification des conditions définies à l'article 1er de la loi pour les sociétés commerciales, qui doivent se traduire par des mentions explicites dans les statuts. »

Vérification matérielle des statuts pour les entreprises dont la forme juridique implique l'appartenance à l'ESS (associations, coopératives, fondations, mutuelles): qu'est-ce que cela veut dire? L'expression n'est pas des plus claires, mais le préfet ne peut ici contrôler qu'une seule chose, c'est qu'il est bien en présence d'une des formes juridiques susmentionnées.

Pour les SCESS, à suivre l'instruction, elle impliquerait une vérification des conditions définies à l'article 1er de la loi pour les sociétés commerciales, qui doivent se traduire par des mentions explicites dans les statuts. C'est une pure erreur en termes de compétences: l'appartenance d'une société commerciale à l'ESS dépend de son inscription en cette qualité au RCS, sous le contrôle du greffier chargé de cette inscription : <https://www.greffe-tc-bobigny.fr/fiche/ess>

En cas de contestation, la décision d'inscription peut être soumise au tribunal de commerce. Pour un exemple commenté: <https://hal.science/hal-04546543/document>

Répetons-le: les services chargés de l'examen des demandes d'agrément ESUS n'ont pas à vérifier que les critères de qualification de SCESS sont réunis, c'est la compétence d'autres organes ; il leur suffit de vérifier que la demanderesse est bien une SCESS, ce qui ressort de sa modalité d'inscription au RCS. L'interprétation contraire conduirait à soumettre les SCESS à un second contrôle, non prévu par la loi, pour l'obtention de l'agrément ESUS. Très directement, ceci affaiblirait le poids de l'inscription de la qualité de SCESS au RCS. Les détails de la circulaire sur les modalités d'appréciation de la qualité de SCESS, que ce soit à propos de la gouvernance démocratique ou de l'affectation des résultats, sont totalement en dehors de la compétence de la circulaire et n'ont aucune valeur juridique.

Les seules compétences prévues à cet égard dans la loi de 2014 concernent le pouvoir réglementaire <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030890211/>.
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030785293>

et sa pauvreté en pratique — les décrets et arrêtés n'apportent à peu près rien — ne peut être compensée par une circulaire ! L'inscription comme SCESS n'offre aucune facilité pour obtenir l'agrément ESUS: toutes les conditions spécifiques inscrites dans l'article L.3332-17-1 du code du travail doivent être vérifiées, quand bien même elles auraient un rapport avec l'utilité sociale pourtant prévue dans la loi de 2014. La raison en est simplement exégétique: elles figurent dans l'article fondateur de l'agrément. Cette présentation erronée et trompeuse est grandement dommageable, et conduit à une incompréhension générale de l'articulation des institutions en cause. Deux exemples d'affirmations mensongères qui découlent de cette faute initiale des pouvoirs publics chargés de mettre en œuvre la loi. Je ne référence pas les affirmations car le but n'est pas de stigmatiser les *errants*.

« L'agrément ESUS permet d'identifier une structure comme appartenant à l'économie sociale et solidaire et de bénéficier des avantages liés à cette reconnaissance. » Non : puisque toutes les entreprises d'ESS n'ont pas l'agrément ESUS et que l'agrément ESUS bénéficie à certaines entreprises qui ne sont pas d'ESS.

« The ESUS accreditation, introduced in the 2014 Framework Law on the Social and Solidarity Economy, allows commercial companies to become part of the social economy if they follow the requirements outlined in the law. » Toujours pas: pas besoin pour une société commerciale d'obtenir l'agrément ESUS pour intégrer l'ESS!

Alors ! Par pitié ! Faites rédiger les circulaires par des juristes!

Et si la transmission d'entreprise aux salariés était la solution que la France ignore ?



Arnault Violet

PhD Sciences de Gestion, [Aix-Marseille Université \(AMU\)](#)

Que se passe-t-il quand le dirigeant d'une PME ou d'une ETI part en retraite ? À qui transmet-il son entreprise ? En France, contrairement à d'autres pays, le rachat par les salariés n'est pas la solution la plus souvent adoptée. Pourtant, elle présente de nombreux avantages sur fond de désindustrialisation et d'inquiétudes pour l'emploi.

Une [étude récente de Bpifrance Le Lab](#) indique que d'ici à 2030, près de 59 000 petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) pourraient être transmises en France. Cela représente environ 2 millions d'emplois. Pourtant, seules 26 000 de ces entreprises seraient effectivement transmises, bien en deçà du potentiel attendu. Derrière ce constat se cachent des [enjeux bien plus larges](#) que la seule situation du dirigeant : maintien des emplois, préservation des savoir-faire, ancrage territorial des entreprises et stabilité du tissu productif français.

Un « silver tsunami »

Ce déséquilibre s'inscrit dans un contexte démographique particulier. La France fait face au [vieillissement de ses dirigeants d'entreprise](#), un phénomène global qualifié de « silver tsunami ». Une part croissante d'entre eux approche de l'âge de la retraite et souhaite quitter ses fonctions sans pour autant disposer d'une solution de transmission adaptée, rendant la question des modalités de transmission primordiale.

Historiquement, la transmission familiale, notamment aux enfants, constituait la [voie privilégiée](#) pour assurer la continuité d'une PME ou ETI. S'inscrivant majoritairement dans une logique de [transmission à titre gratuit](#), par donation ou succession, elle a favorisé [l'émergence d'un dispositif fiscal avantageux](#) au début des années 2000 : le pacte Dutreil. Toutefois, son efficacité économique a récemment été critiquée par un [rapport de la Cour des comptes](#).

Aujourd'hui, cette forme de transmission est de moins en moins privilégiée. Les enfants ne souhaitent plus nécessairement reprendre l'entreprise familiale, pouvant même [se sentir illégitimes](#) pour en assurer la direction. Elle peut également susciter des tensions familiales, notamment en cas de [pratiques de népotisme](#).

Vendre et pérenniser

Actuellement, la solution privilégiée par les dirigeants de PME et d'ETI est la vente à des tiers externes : 42 % d'entre eux l'indiquent dans [l'étude de Bpifrance Le Lab](#). Paradoxalement, dans cette même étude, les critères jugés les plus déterminants lors d'une transmission ne sont pas le prix de vente, mais la pérennité de l'entreprise et la préservation de l'emploi. Or, le principal obstacle réside dans l'insuffisance d'offres de reprise émanant de tiers externes. Cette rareté, combinée à la difficulté d'identifier des repreneurs externes qualifiés et suffisamment engagés, constitue un frein majeur, particulièrement [prononcé dans les zones rurales](#).

Face aux difficultés rencontrées par ces deux modalités de transmission, une troisième possibilité demeure encore largement sous-explorée en France : la transmission de l'entreprise aux salariés.

L'[actionnariat salarié](#) s'inscrit dans une [tradition bien établie](#) dans notre pays, héritée de la [pensée gaulliste](#), cherchant à concilier le travail et le capital. Cette tradition se traduit aujourd'hui par une [diffusion significative de l'actionnariat salarié au sein des grandes entreprises cotées](#).

Un développement encore limité

En revanche, concernant les PME et ETI, son [développement demeure bien plus limité](#). Il devient même extrêmement marginal lorsqu'il s'agit d'une transmission aux salariés, impliquant la détention d'une part substantielle du capital, au-delà des seuls [rachats réalisés par le top management](#).

Ce constat semble étonnant au regard des succès observés à l'international, où des dispositifs législatifs ont permis de démocratiser la transmission d'entreprises aux salariés, en particulier au sein des PME et ETI. Aux États-Unis, l'Employee Stock Ownership Plan (ESOP), instauré dès 1974 par l'Employee Retirement Income Security Act, [théorisé par le banquier Louis Orth Kelso](#), couvre aujourd'hui plus de [6 000 entreprises non cotées et près de 2 millions de travailleurs actifs](#). Au Royaume-Uni, le Finance Act 2014 introduit l'Employee Ownership Trust (EOT), devenu une véritable [success story](#), notamment en raison de ses avantages fiscaux. Enfin, en octobre 2025, le parlement slovène a [adopté un dispositif législatif](#), combinant le modèle américain et la tradition coopérative européenne : le « sloESOP ».

Ces exemples illustrent que de nombreux pays ont su reconnaître les avantages de la transmission d'entreprise aux salariés. Cette modalité de transmission offrant des réponses à des enjeux auxquels la France est aujourd'hui confrontée.

Un outil contre la désindustrialisation ?

Outre la problématique démographique des dirigeants d'entreprise mentionnée au début de l'article, la France connaît depuis plusieurs années une perte progressive de sa souveraineté économique, dans un contexte de désindustrialisation. Ce phénomène a notamment été mis en avant par l'ancien ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, Arnaud Montebourg, lors d'une [commission d'enquête à l'Assemblée nationale](#). Encourager davantage la transmission d'entreprise aux salariés contribuerait au maintien des entreprises et des savoir-faire sur le territoire français, tout en limitant les risques de délocalisation liés aux cessions à des tiers externes. La transmission de l'entreprise aux salariés présente également une dimension structurelle : elle favorise la [diffusion de la propriété](#), permettant d'une part l'intégration des salariés à la gouvernance de l'entreprise, et d'autre part, la réduction des inégalités de richesse en France, qui ne cessent de se [creuser au fil des années](#).

Deux dispositifs législatifs

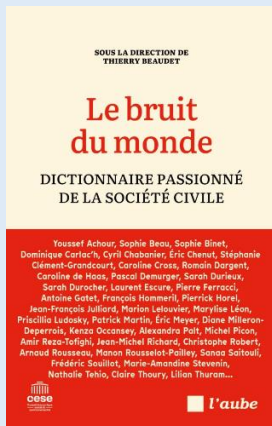
Mais alors, pourquoi la transmission d'entreprise aux salariés peine-t-elle à se démocratiser en France ? Quels sont les dispositifs juridiques existants, et pourquoi demeurent-ils si peu mobilisés au sein des PME et ETI ? Le paysage français de la transmission d'entreprise aux salariés comprend deux grands dispositifs législatifs.

Le premier est la société coopérative et participative (Scop). Elle repose sur la propriété collective et le contrôle démocratique selon le principe [« une personne = une voix »](#), indépendamment du capital détenu. Les salariés y sont majoritaires au capital comme dans la gouvernance. [L'objectif premier du modèle](#) n'est pas la maximisation du profit, mais la pérennité de l'entreprise.

Le second dispositif est le fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) de reprise, qui permet aux salariés d'épargner progressivement au sein du [plan d'épargne entreprise](#) afin d'acquérir, au terme du processus, une participation significative au capital. La gouvernance du FCPE de reprise est assurée par un conseil de surveillance, dont les membres sont élus parmi l'ensemble des porteurs de parts. Bien que très peu mobilisé, ce dispositif a néanmoins connu des [réussites notables](#).

Concernant les freins, ceux-ci ont été identifiés dans le cadre d'un [travail de recherche récent](#). Ils tiennent d'abord à un déficit d'information et de formation parmi les professionnels de l'accompagnement, tels que les experts-comptables. Le second obstacle est financier : les salariés disposent rarement des capacités d'investissement suffisantes, d'où l'intérêt de mettre en place des mécanismes de garantie publique. Enfin, le cadre fiscal actuel demeure peu incitatif à l'adoption de cette modalité de transmission...

Le bruit du monde



Sous la direction de **Thierry Beaudet**, président du Conseil économique, social et environnemental de 2021 à 2026, *Le bruit du monde* : *dictionnaire passionné de la société civile* dresse un état des lieux lucide, parfois critique, mais toujours vivant, des forces à l'œuvre dans la société française. Ce dictionnaire passionné n'est pas un inventaire : c'est un récit collectif. Chaque entrée aborde une question contemporaine, parfois provocante, pour interroger, sans jargon, ce que signifie aujourd'hui "la société civile", de la représentativité à la place des jeunes, de la philanthropie aux rapports aux médias, de la transformation du

travail aux nouvelles formes d'engagement, du financement du monde associatif à la démocratie participative, etc. (*Editions de l'Aube*)

[EN SAVOIR PLUS](#)

Mesurer la valeur sociale

Bastien SIBILLE

Président de l'Opération Milliard

Aujourd'hui, la valeur sociale est majoritairement mesurée à l'aide d'outils conçus pour accompagner la croissance économique ou évaluer des projets pris isolément. Ces outils ont été pensés pour produire des chiffres comparables, des classements ou des ratios synthétiques. Ils sont efficaces pour rendre compte de résultats rapides, visibles et facilement quantifiables. En revanche, ils peinent à rendre compte de dimensions essentielles des transformations actuelles, notamment : les coopérations entre plusieurs acteurs, les dynamiques territoriales et collectives, les transformations progressives qui se déploient sur le temps long. En pratique, cela conduit à une situation paradoxale : une grande partie de la valeur réellement produite sur le terrain n'est ni reconnue ni correctement comprise, faute d'outils adaptés pour la rendre visible. La question de la mesure de la valeur sociale est centrale dans notre écosystème et pourtant la plupart des outils disponibles ont été conçus pour évaluer des résultats rapides et quantifiables. Ils peinent à rendre compte de ce qui fait la force des organisations de la transition juste : les dynamiques coopératives, l'ancrage territorial, la gouvernance démocratique, les transformations qui se déploient dans le temps long.

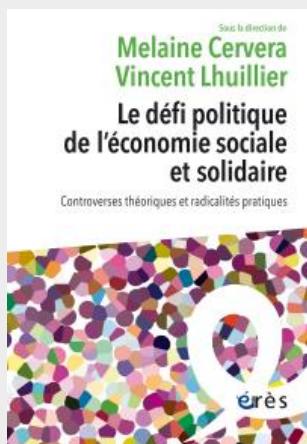


[CONSULTER LE RAPPORT](#)

Le défi politique de l'économie sociale et solidaire

Controverses théoriques et radicalités pratiques

[Melaine CERVERA](#), [Vincent LHUILLIER](#)



L'économie sociale et solidaire, née au XIXe siècle dans le sillage de l'associationnisme ouvrier et des mouvements révolutionnaires, perd peu à peu de sa portée, invisibilisant les dynamiques autonomes des citoyens organisés. Dix ans après la loi de juillet 2014 qui a légitimé l'ESS, celle-ci se trouve menacée par des demandes récentes de révision. Comment, dans ce contexte, refonder un projet politique émancipateur pour l'économie sociale et solidaire ? Telle est la question centrale de cet ouvrage. (**Editions érès**)

[EN SAVOIR PLUS...](#)

La Lettre de l'UDES

5 mai 2026

"L'Udes doit désormais être reconnue pour ce qu'elle est réellement : la voix d'employeurs présents dans tous les champs de l'économie, mais porteurs d'une manière singulière d'entreprendre." **David Cluzeau**, président de l'**#UDES**.

Au sommaire, les positions et actions de l'Udes sur :

- l'adhésion directe à l'Udes
- la conférence sociale Travail-Emploi-Retraite (TER)
- la taxe d'apprentissage
- la commission paritaire nationale du dialogue social (CPNDS)
- l'action-recherche Inspire
- la transition numérique en Pays de la Loire
- l'offre d'appui commune avec ESS France et Le Mouvement associatif



[VOIR SUR LE SITE DE L'UDES...](#)

Agenda

18 mai 2026	Conseil d'administration du CIRIEC-France
28 mai 2026	<u>Journée d'étude du CIRIEC-France : De l'histoire des idées à un nouveau récit de l'économie d'intérêt collectif</u>
4 juin 2026	Séminaire restreint du CIRIEC International « reporting indicateurs ESG »
29 Juin 2026	Assemblée générale du CIRIEC-France (réservée aux membres)
29 juin 2026	<u>Conférence « Ensemble, rallumons les Lumières »</u>
7-8 octobre 2026	<u>35^{ème} Congrès international du CIRIEC à Montréal (Canada)</u>
27-28 novembre 2026	Journées de l'économie autrement à Dijon (JEA)
7-9 juillet 2027	<u>11^{ème} conférence internationale de recherche en économie sociale du CIRIEC à Bogota (Colombie)</u>
30 juin-2 juillet 2027	<u>Forum Mondial de l'Economie Sociale et Solidaire (GSEF) à Maricà (Brésil)</u>

Les Partenaires du CIRIEC-France





Le **CIRIEC-France** créé par Léon Jouhaux, Prix Nobel de la paix, est la branche française du CIRIEC-International (Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative) dont le siège est à Liège en Belgique, organisation scientifique internationale créée en 1947 en marge de l'assemblée générale de l'OIT par le professeur Edgard Milhaud, professeur d'économie politique à l'Université de Genève, grand militant de la paix et de l'intérêt général, qui fût proche de Jean Jaurès et de Léon Blum. Les objectifs du **CIRIEC** sont d'assurer et de promouvoir la collecte d'informations, la recherche scientifique et la publication de travaux relatifs aux secteurs économiques et aux activités orientés vers le service de l'intérêt général et collectif. Ainsi, dans ces différents domaines, le **CIRIEC** développe des travaux qui intéressent tant les universitaires que les autorités publiques, les gestionnaires d'organisations, les syndicats, en animant un réseau scientifique international de plus de 750 chercheurs et experts en économie publique et en économie sociale et solidaire

7 passage Tenaille 75014 Paris

www.ciriec-france.fr

La Lettre du CIRIEC-France

Directeur légal de la publication : Alain Arnaud - Directeur de la rédaction : Marcel Caballero



a.arnaud@ciriec-france.org



marcel.caballero@club-internet.fr

7, passage Tenaille 75014 PARIS

courriel : administration@ciriec-france.org